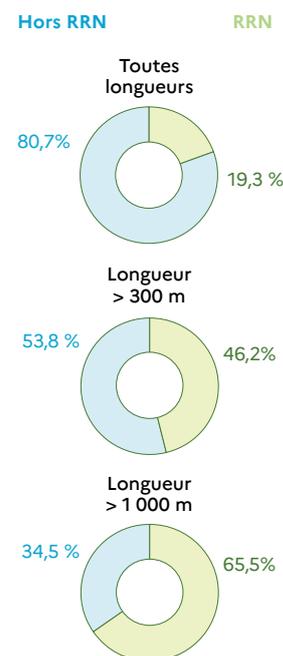


OBSERVATOIRE DES TUNNELS

État des lieux 2025 des tunnels routiers en exploitation en France

RÉPARTITION DU NOMBRE D'OUVRAGES SELON LEUR LONGUEUR

EXPLOITANT		Toutes longueurs	% du patrimoine	Longueur > 300 m*	% du patrimoine	Longueur > 1 000 m	% du patrimoine
Tunnels du Réseau Routier National (RRN)	Direction Interdépartementale des Routes (DIR) hors Île-de-France	53	5,2 %	18	8,7 %	7	12,1 %
	DIR Île-de-France	55	5,4 %	25	12 %	7	12,1 %
	Concédés à une Société Concessionnaire d'Autoroutes (SCA)	83	8,2 %	49	23,6 %	21	36,2 %
	Transfrontaliers (TF)	4	0,4 %	4	1,9 %	3	5,2 %
	Sous-total	195		96		38	
Tunnels hors RRN	Exploités par les Conseils Départementaux (CD)	466	46,1 %	44	21,2 %	4	6,9 %
	Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)	148	14,6 %	30	14,4 %	10	17,2 %
	Exploités par les Communes (Com)	116	11,5 %	18	8,7 %	1	1,7 %
	Exploités par des collectivités d'Outre-Mer ou de Corse (OMC)	28	2,8 %	5	2,4 %	Aucun	0 %
	Exploités par d'autres collectivités	55	5,4 %	12	5,8 %	2	3,4 %
	Transfrontaliers (TF)	3	0,3 %	3	1,4 %	3	5,2 %
	Sous-total	816		112		20	
TOTAL	1 011		208		58		



* Au-delà d'une longueur de 300 m, une réglementation particulière est appliquée (Voir [CETU-Note d'information n°21](#)).
De même, au-delà de 500 m, certains tunnels doivent répondre à des exigences européennes complémentaires (cf. RTE p4).

CARACTÉRISTIQUES DU PATRIMOINE en longueur cumulée (408 km de tunnel)



93%

du linéaire est éclairé



65%

du linéaire est ventilé



54%

du linéaire est en milieu urbain



68%

du linéaire est en circulation unidirectionnelle



37%

du linéaire est présent sur le réseau transeuropéen

NATURE DE L'OUVRAGE en longueur cumulée

Tunnel creusé	232 km
Tranchée couverte	146 km
Mixte	22 km
Immergé	6,1 km
Autre	1,6 km

EXPLOITANT en longueur cumulée

SCA	137 km
DIR	81 km
CD	62 km
EPCI	56 km
Com	27 km
TF	22 km
OM & C	6,6 km
Autre	16 km

5 TUNNELS ROUTIERS DE PLUS DE 5 KM !

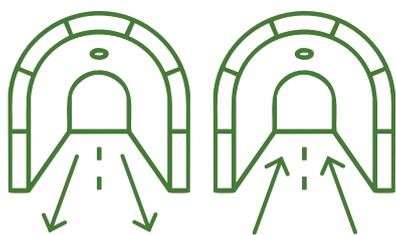
Nom de tunnel	Longueur en France (m)	Longueur totale (m)	Maître d'ouvrage
FRÉJUS (France / Italie)	6 580	12 870	SFTRF / SITAF
MONT-BLANC (France / Italie)	7 640	11 600	ATMB / SITMB
DUPLEX A86 (Hauts-de-Seine / Yvelines)		10 100	COFIROUTE
SOMPORT (France / Espagne)	2 871	8 597	État espagnol
MAURICE LEMAIRE (Vosges / Haut-Rhin)		6 950	APRR

RÉPARTITION PAR TYPES DE MARCHANDISES DANGEREUSES AUTORISÉES

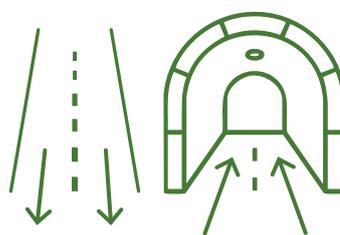


* Catégorie de l'ADR, voir [CETU – Note d'information n°17](#) pour en savoir plus

RÉPARTITION PAR TYPES DE CIRCULATIONS DANS LE TUNNEL



BITUBE UNIDIRECTIONNEL



MONOTUBE UNIDIRECTIONNEL



MONOTUBE BIDIRECTIONNEL

804
 tunnels **monotubes**

20%
 sont **unidirectionnels**, le second sens passant alors généralement à l'air libre (ex : Ponserand - 73, Borne Romaine - 06...)

64%
 des tunnels sont **bidirectionnels**

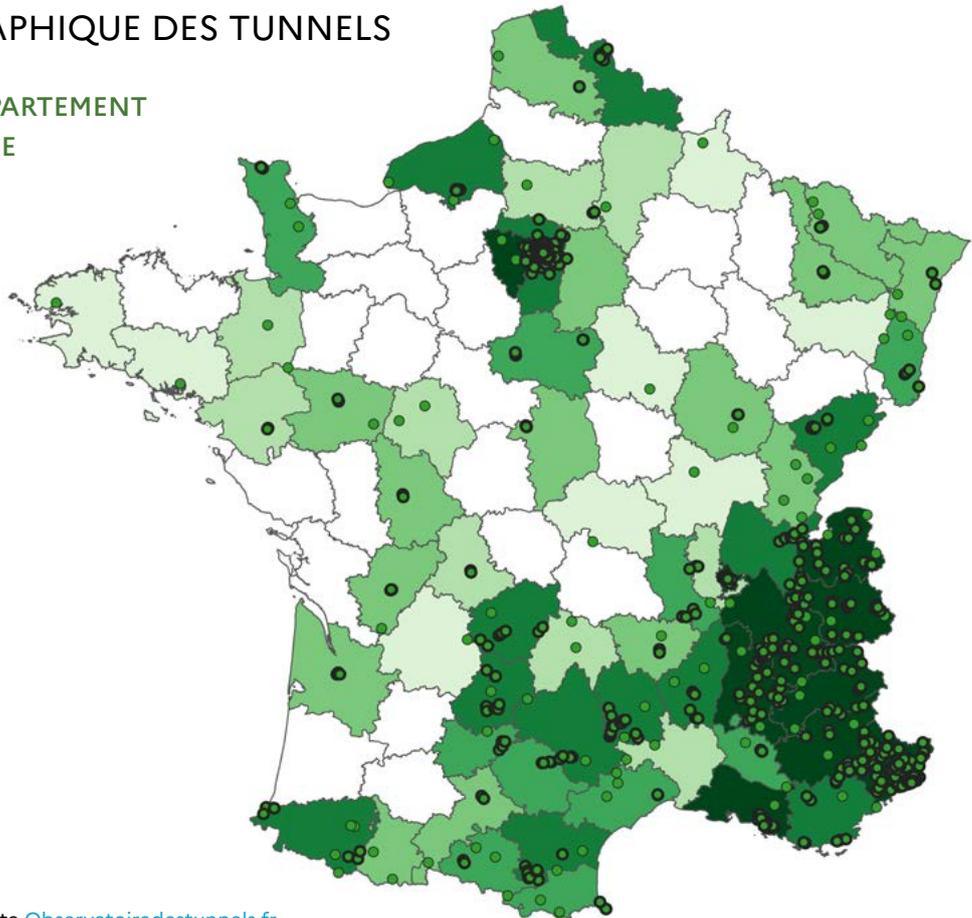
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES TUNNELS

TUNNELS ROUTIERS PAR DÉPARTEMENT DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

- Plusieurs tunnels proches
- Tunnel isolé

Nombre de tunnels par département

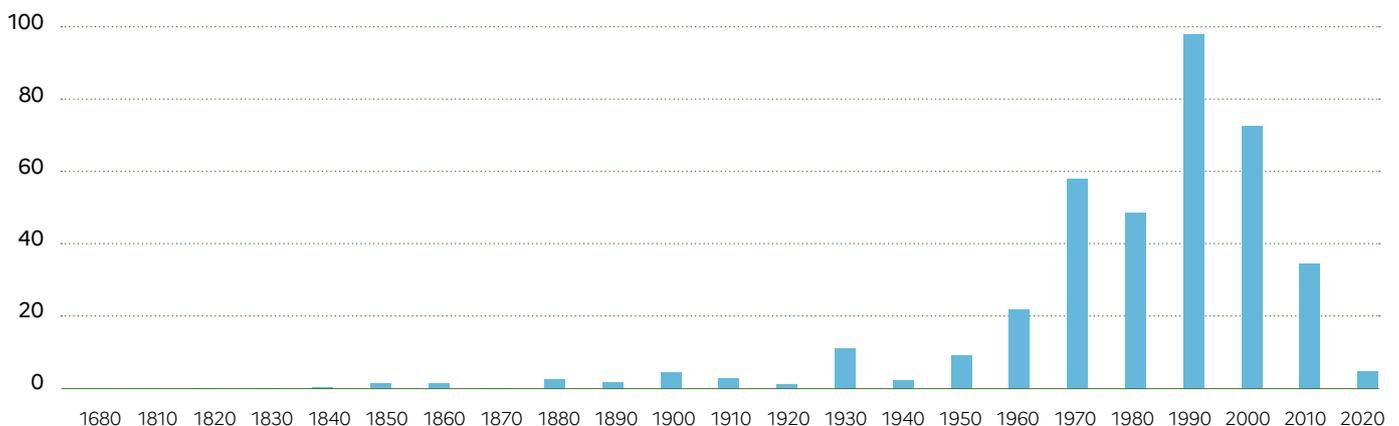
- Aucun tunnel
- 1 tunnel
- 2 tunnels
- 3 ou 4 tunnels
- 5 à 9 tunnels
- 10 à 19 tunnels
- 20 tunnels ou plus



Pour plus de détails rendez-vous sur le site [Observatoiredestunnels.fr](https://observatoiredestunnels.fr)

RÉPARTITION DES TUNNELS PAR ÂGE

Le graphique prend en compte uniquement les tunnels dont l'âge est connu, soit 93% du linéaire total des tunnels français.



1480

Date à laquelle le plus ancien des tunnels, La Traversette, a été creusé. Aujourd'hui piétonnier, et d'une longueur de 75 m, il se trouve à 2 900 m d'altitude à la frontière franco-italienne.

1820

Date à laquelle le premier tunnel creusé, Les Échelles, a été mis en exploitation. D'une longueur de 294 m, il se trouve en Savoie.

1889

Date à laquelle la première tranchée couverte, Saint-Hermentaire, a été mise en service. D'une longueur de 158 m, elle se trouve dans le Var.

TUNNELS SITUÉS SUR LE RÉSEAU TRANSEUROPEËN

Les tunnels de plus de 500 m présents sur le **RTE** sont soumis à la **directive européenne 2004/54/CE**. Par rapport à la réglementation française, cette directive impose notamment la nomination d'un « **agent de sécurité** » dédié à chaque tunnel ou encore la **transmission systématique d'un rapport d'incident aux autorités préfectorales après chaque événement survenant en tunnel**.

TUNNELS SUR LE RÉSEAU TRANSEUROPEËN (RTE)



La liste des 42 tunnels de plus de 500 m du réseau routier transeuropéen figure à l'article R. 118-4-1 du code de la voirie routière. Les tunnels transfrontaliers présents sur le RTE n'apparaissent pas dans cet article, mais sont bien soumis à cette même directive 2004/54/CE.

CONTACT

observatoiretunnels.cetu@developpement-durable.gouv.fr

Romain MERCIER / Céline GREFFET